

BATIMENT VOUS AVEZ DIT RELANCE ?

La relance économique guide l'ensemble de la politique gouvernementale. C'est pourquoi, tous les commentateurs qu'ils soient favorables ou non à la politique du gouvernement, soulignent que le point supplémentaire de cotisation, salariale à l'assurance maladie allait à contrario de cette politique, tandis que les prévisions budgétaires pour le logement (construction de 75 000 logements en prêts aidés et 170 000 en accession à la propriété) y rentraient en droit fil : elles pallieraient à la pénurie de logements, elles relanceraient la consommation. Elles créeraient des emplois. Certes, il y avait urgence en la demeure, le nombre de logements faisait gravement défaut, l'aspiration de nombreux travailleurs à posséder leur maison serait partiellement satisfaite, le blocage de la situation de l'emploi dans la construction se déverrouillerait. Ce constat suscite plusieurs réflexions, la mécanique du principe de la relance de la consommation sous-estime, voire ignore, les mécanismes fondamentaux de la crise, avec ses deux conséquences irréversibles : inflation et sous-consommation d'une part et d'autre part, chômage. La stratégie de la relance de l'économie ne considère les problèmes que sous l'angle production-consommation, comme si l'une et l'autre n'étaient pas rivées par les intérêts patronaux. Quelle sera, en effet, l'attitude du patronat de la construction, au vu des mesures gouvernementales pour relancer le logement, l'enjeu est d'importance, il s'agit de 400 à 410 000 mises en chantier, entraînant la création de 10 à 30 000 emplois. L'aspect positif évident, c'est bien sûr cette création d'emplois, mais deux questions demeurent néanmoins en suspens, cette création d'emplois permettra-t-elle : premièrement, de contrebalancer le chômage dans cette branche ? Deuxièmement, l'usage de ces créations d'emplois peut-il se concevoir en dehors du souci du patronat de la construction de réaliser un maximum de profits et par conséquent peut-il améliorer les conditions de travail et de rémunération des ouvriers du bâtiment ? En un mot, la relance du logement comporte des effets contradictoires, positifs et négatifs tout à la fois : créations d'emplois, mais pas d'améliorations des conditions de travail, construction de maisons individuelles satisfaisant une aspiration, mais à quel prix et pour quelle qualité ? La relance du logement s'inscrit toujours dans une politique du logement, malade du profit.

Nathalie VILLOTIERS

La politique du logement du septennat de Giscard eut, entre autres, pour conséquence la suppression de 200 000 emplois en 7 ans, dont 21 000 en 80, dans la construction. Le potentiel d'emplois de ce secteur subissait déjà une érosion de 0,4% au cours du premier semestre en 81. C'est dire s'il y avait urgence à créer des emplois dans ce secteur !

Quilliot, ministre du Logement, s'attache à démontrer que le logement était une priorité nationale du gouvernement en marquant une priorité pour l'accession à la propriété : « Il ne me paraît pas possible d'aller plus loin en faveur du logement locatif tant que les conditions d'une relance notamment en centre ville ne sont pas réunies et qu'un nombre suffisant de demandes de permis de construire en instance ne justifie pas l'effort. Il existe, en revanche, une demande importante en accession à la propriété, susceptible de déboucher rapidement sur des travaux assurés par des entreprises moyennes, touchées par la crise actuelle. » (1/10/81). S'il est vrai que de nombreuses familles rêvent de posséder leur maison, encore faut-il comprendre sur quoi ces motivations reposent. Les cages à lapin, le béton, le gazon en plastique, les cités dortoirs, caractéristiques bien trop souvent habituelles des HLM, ne peuvent que conduire au rejet du logement social, au profit de la maison individuelle. Avoir sa maison à

soi, c'est bien souvent un miroir aux alouettes ; le coût de la maison, plus le crédit représentent des sommes très fortes pour les familles, sans compter les autres frais occasionnés par des malfaçons — une maison étant prévue pour durer 20 ans, juste le temps de la payer quoi — plus les coûts annexes dus au type pavillonnaire, plus le chauffage, les transports.

Si, apparemment, ce sont des petites et moyennes entreprises qui assurent la production de maisons individuelles, il ne faudrait pas oublier que celles-ci sont la plupart du temps dépendantes des grands groupes et répercutent sur la rémunération de leurs ouvriers, sur leur productivité, les conditions que ces grands groupes leur imposent dans le cadre de la sous-traitance. Trois types d'entreprises président à la production de maisons individuelles. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui font entre autres de la maison individuelle, comme la SAE, mais cette spécialisation ne représente que 10% de son chiffre d'affaire ; les artisans qui construisent environ 37% des maisons individuelles, mais qui travaillent essentiellement en sous-traitance ; et enfin, les constructeurs spécialisés, comme les Maisons Phénix qui font 60% du marché des maisons individuelles. C'est ici, qu'on remarque la dépendance des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des grands groupes. Ainsi, Maisons Phé-

nix ferait travailler en sous-traitance 150 entreprises artisanales, c'est-à-dire au bout du compte 6 000 personnes, plus les 8 000 attachées directement à Maison Phénix. Le groupe GMF ne s'est attaché que 3 000 personnes, par contre il fait travailler 2 000 entreprises en sous-traitance, soit 30 000 personnes.

De ce fait, les travailleurs sont particulièrement isolés, outre la dispersion géographique, à laquelle tous les ouvriers du bâtiment sont confrontés, ils possèdent des statuts différents, des conditions d'embauche et de rémunération différentes. Avec le système de sous-traitance, les grands groupes se déchargent sur les entreprises sous-traitantes des frais d'assurance de Sécurité sociale, etc, qui à leur tour se déchargent de leurs frais sur les ouvriers en ne payant pas les indemnités de déplacement à leur vrai coût, en faisant travailler le personnel par temps de gel, sans souci des risques de maladie et d'accidents du travail. Au système de sous-traitance, s'ajoute le découpage de la production, système en vigueur chez Bouygues, Bruno-Petit, Maisons Phénix. Cette rationalisation de la production s'appuie sur un axe : réduire la dépendance de la construction par rapport au travail direct d'exécution. C'est ainsi qu'en apportant sur le chantier les matériaux tout préfabriqués (électricité, charpente, plomberie), il suffit d'une équipe réduite pour les monter. Un tel type de production n'a plus besoin de travailleurs qualifiés sur le chantier, mais d'O.S. payés comme des O.S.. Il crée un décalage dans le temps prévu de réalisation dans les bureaux d'études et le temps réel de réalisation, sous-estime les besoins réels en main-d'œuvre.

Les grands entrepreneurs, pour assurer un taux de profit constant et élevé, ont mis au point un processus de production, intégrant les travailleurs à leur propre exploitation. Le principe en est simple et complexe à la fois : il est basé sur la vitesse d'exécution du travail d'une équipe. Chaque travailleur de cette équipe perçoit une rémunération différente en fonction de sa spécialité, à la fin du mois une enveloppe globale est donnée à l'équipe, calculée à partir du cumul des travaux... Plus le rendement de l'équipe est élevé, plus son enveloppe globale est grosse...

Façon de dire, car les salaires dans le bâtiment sont très bas. En mai 81, en Ile-de-France, région où les salaires sont les plus élevés, un O.Q.1 touchait, pour 174 heures, 3 177,20 francs ; un O.H.Q., 3 984,00 francs ; et en Haute-Loire, région où les salaires sont les plus bas, un O.Q.1 touchait un peu plus du SMIC, et un O.H.Q., 3 300,00 francs...

TEXTILE EMPLOI, TIERS-MONDE ET MULTIFIBRE

Genève : accord multifibre, les pays industrialisés et les pays en voie de développement dont les représentants devaient signer le 3ème accord multifibre qui règle les échanges commerciaux en matière de textile, se sont quittés sur un désaccord. Les représentants des pays du tiers-monde ont jugé inacceptables les propositions protectionnistes de la CEE. C'est au nom de la défense de l'emploi que les ministres d'Europe entendaient imposer des quotas très stricts aux pays en voie de développement. Les ministres de la CEE défendaient-ils véritablement l'emploi des travailleurs du textile ?

Les négociations doivent reprendre le 26 novembre et aboutir impérativement avant le 18 décembre, sous peine de compromettre le renouvellement de l'accord multifibre qui expire le 31 décembre.

Léon CLADEL

En quoi le blocage de la négociation provient-il des positions de la CEE ?

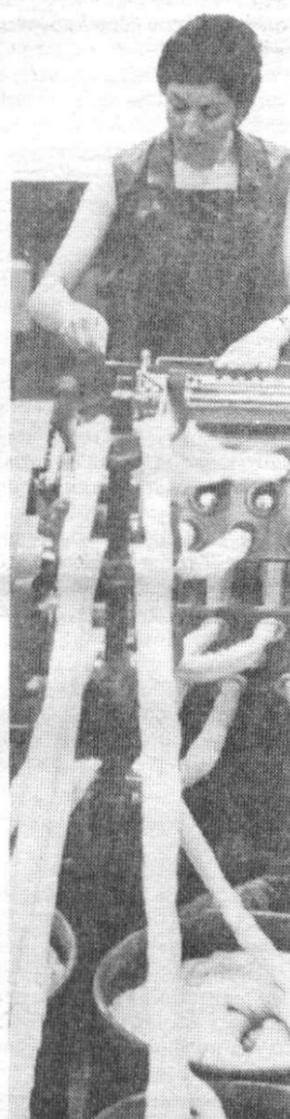
Exposées par leur porte-parole, Horst Krenzler, les positions de la CEE se cristallisent autour de trois points : premièrement l'application éventuelle de « taux négatifs » de croissance des importations. Deuxièmement, l'adoption d'une marge négociable de sécurité, lui permettant d'agir avec la souplesse voulue en période de récession. Troisièmement, la fixation de « seuils de base », ce qui reviendrait à réduire les droits d'accès aux marchés, accordés jusqu'à présent aux pays et territoires exportateurs : la Corée du sud, Taiwan, Hongkong, Macao.

Pour bien comprendre ce qui se passe, il faut savoir que la bagarre a été dure chez les pays européens avant que ne l'emporte la position protectionniste. Le Conseil des ministres de l'Industrie des 10 pays d'Europe avait mis en évidence ces désaccords : en effet, l'Allemagne, le Danemark et les Pays Bas recommandaient un assouplissement des quotas d'importation et une politique d'ouverture. Ils demandaient que les quotas d'importation pour les années 83-86, soient fixés en fonction des quotas négociés dans les accords bilatéraux entre les pays fournisseurs et la CEE pour la CEE, ce qui revient à une politique souple.

La France, l'Italie, la Grèce, préconisaient que le point de départ pour l'établissement des quotas soit le niveau des réalisations effectives en 1980, niveau inférieur aux niveaux négociés.

Les Allemands qui se prononcent pour une politique ouverte vis-à-vis des pays en voie de développement producteurs de textile, sont-ils plus que les Français, champions du dialogue Nord-Sud ? Pourquoi les USA partisans d'une politique protectionniste lors de l'accord multifibre de 77, prônent-ils actuellement une politique plus souple ?

Il est indéniable que la CEE importe des produits textiles et d'habillement en provenance des pays en voie de développement. L'importation par tête d'habitant se chiffrait à 60 dollars dans la CEE, dont 15,5 dollars en provenance des pays dits à « bas coût de production », ce contre 32 dollars dont 7



en provenance du tiers-monde pour les USA et 26 dollars dont 8 en provenance du tiers-monde pour le Japon. Comme on peut le voir, la majeure partie des importations de la CEE ne provient pas du tiers-monde mais bien des pays industrialisés qui ont modernisé et restructuré leur industrie textile : les USA et le Japon. Déjà en 1977, la CEE lors du précédent renouvellement de l'accord multifibre, avait demandé une pose de stabilisation des importations afin de permettre à son industrie de s'adapter. Claude Cheysson, à l'époque commissaire européen, avait le premier, soutenu la demande d'une entaille au principe de la croissance des achats en provenance du tiers-monde, qui est le principe de base des accords multifibres. Cette année, la CEE se trouve seule, les USA n'exigent plus de politique protectionniste, ils ont, eux, restructuré leur industrie textile... De même,

les Allemands qui défendent au sein des 10 une attitude d'ouverture des frontières. Seules la France, l'Italie et la Grèce prônent un retour au protectionnisme du fait de l'archaïsme d'un secteur textile encore à restructurer. Est-ce pour préserver les emplois que les patrons français du textile soutiennent — une fois n'est pas coutume — le gouvernement dans son attitude protectionniste ? Il semble bien que non. Il s'agit tout bonnement pour les monopoles du textile, d'opérer dans les meilleures conditions commerciales possibles, une restructuration qui s'avère urgente. Ce qu'explique le ministre de l'Industrie, ex-P-DG de la Régie Renault, Pierre Dreyfus : « Il faut que nous aidions les pays du tiers-monde, mais il ne faut pas que cela aille jusqu'à détruire nos propres industries. Ce que nous demandons, c'est un répit pour permettre à nos entreprises de se restructurer ». Cela va jusqu'à dénaturer un accord dont le but initial était de programmer la croissance des exportations du tiers-monde. Mais les pays de la CEE préfèrent importer des matières premières du tiers-monde comme du « temps des colonies ». Quant au textile, il est plus facile d'imposer une fermeture des frontières à des pays du tiers-monde dont le textile est la seule production, plutôt qu'à des pays industrialisés comme les USA ou le Japon qui ont les moyens d'exercer des pressions encore plus grandes. La France, pour justifier sa position, prétexte qu'une augmentation de 1% du taux de pénétration des articles textiles étrangers en France signifie la perte de 10 000 emplois dans cette branche.

De toute manière, les patrons du textile ne vont pas rester les bras croisés, ils veulent restructurer, laissant au tiers-monde les industries dites de main-d'œuvre, pour porter à un haut niveau d'automatisation leur industrie textile. 700 000 emplois sont menacés dans toute l'Europe dont 165 000 en France. Ils sont menacés principalement par les mesures de restructuration et de concentration prévues dans cette branche. Une industrie textile dont les concurrents les plus acharnés sont les USA et le Japon. Mais il est trop facile pour les patrons de faire porter le chapeau des licenciements et des restructurations à des travailleurs du tiers-monde surexploités. On peut se demander quel jeu mène la France dans cette affaire. Le chemin semble loin de Cancun, où l'on prônait généreusement l'aide au tiers-monde, à Genève où l'on défend le protectionnisme le plus rétrograde. Que sont mes promesses devenues ? Le dialogue Nord-Sud ne signifie-t-il pas avantages réciproques et ouvertures ?